

RÉUNION DU 23 AVRIL 2014

Convocation : 16 avril 2014

Affichage : 25 avril 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois avril, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Tollevast, dûment convoqués le seize avril, se sont réunis en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Stéphane BARBÉ, Maire.

Etaient présents : BARBÉ Stéphane, NÉE Marcel, COLARD Antoinette, DUPONT Olivier, TRAVERS Chantal, GALLE Sandrine, GOUPILLOT Sylvie, AUBRY Gérard, BIENFAIT Emmanuelle, RENAN Loïc, LEPLEY Laurence, ROULLAND Alain, LEPOITTEVIN Béatrice, COTTEBRUNE Serge.

Absents excusés : ROINÉ Philippe (pouvoir donné à COLARD Antoinette)

Secrétaire de séance : GALLE Sandrine.

Début de la séance : 20H30

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire propose à l'assemblée l'ajout d'un point à l'ordre du jour : « Rectifications à apporter aux tableaux des commissions et des délégués ». L'assemblée, à l'unanimité, donne son accord.

Après lecture du Procès Verbal de la réunion du 30 mars 2014, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Monsieur Jean-Claude FICHET, Trésorier de Turlaville, va exposer le compte administratif 2013, ainsi que le budget primitif 2014, et faire une présentation des finances de la commune.

COMPTE ADMINISTRATIF 2013 ET AFFECTATION DU RESULTAT

VOTANTS : 15 EXPRIMES : 15 POUR : 15 CONTRE : 0

Le Conseil Municipal, valide le compte administratif de l'exercice 2013 dressé par Monsieur Stéphane BARBÉ, Maire.

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		79 587,09 €		149 584,37 €
Opérations de l'exercice	277 750,69 €	409 033,51 €	1 208 816,91 €	1 308 209,81 €
TOTAUX	277 750,69 €	488 620,51 €	1 208 816,91 €	1 457 794,18 €
Résultat de clôture		<u>210 869,91 €</u>		<u>248 977,27 €</u>
Restes à Réaliser	336 165,00 €	17 150,00 €		
RESULTATS DEFINITIFS	<u>108 145,09 €</u>			<u>248 977,27 €</u>

COMPTE DE GESTION 2013

Le Conseil Municipal valide également le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2013 par Monsieur FICHET Jean-Claude, Receveur Municipal.

DÉCISION EN MATIERE DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir le produit de ses taxes pour l'année à venir. Il fixe, pour 2014, les taux d'impositions suivants :

	BASE	TAUX	PRODUIT FISCAL
Taxe d'habitation	897 600 €	15,04 %	134 999 €
Foncier Bâti	993 400 €	14,92 %	148 215 €
Foncier non-bâti	91 400 €	41,73 %	38 141 €
CFE	392 600 €	16,82 %	66 035 €
			387 390 €

BUDGET PRIMITIF 2014

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, vote le Budget Primitif 2014, qui s'équilibre ainsi :

	RECETTES	DEPENSES
Section de Fonctionnement	1 471 085 €	1 471 085 €
Section d'Investissement	648 180 €	648 180 €
	2 119 265 €	2 119 265 €

TABLEAU DES SUBVENTIONS 2014

<u>ASSOCIATION</u>	<u>SUBVENTION ACCORDÉE</u>
Anciens combattants de Tollevast	200 €
Ass. ADMR	150 €
Ass. Sportive et Culturelle de Tollevast	1350 €
Club « Les Aînés de T'Cheu Nous »	250 €
Comité d'Animation « La Tollevastaise »	1350 €
Coopérative scolaire de Tollevast	1350 €
A.S.M.H.T.C. Football	1350 €
Etrier Cherbourgeois	150 €
Francas	42 470 €
Horse-Ball	150 €
Les Sirènes de Tollevast	700 €
Souvenir Français	150 €
Tollevast Se Bouge pour l'Ecole	1350 €

Alain ROULLAND et Serge COTTEBRUNE demandent pourquoi aucun appel d'offres n'a été lancé concernant la gestion du centre de loisirs alors que le montant versé aux « Francas » dépasse les seuils des dépenses devant être soumises à concurrence. M. FICHET indique que cette dépense est une subvention, car le bénéficiaire est une association, et qu'elle peut être versée sans justificatif de mise en concurrence, tant qu'une convention est établie. Stéphane BARBÉ estime que la qualité de la prestation justifie le maintien de la collaboration avec les « Francas », mais prend note de cette remarque.

Par ailleurs, un fonds de 1000 € est provisionné sur l'article 678 pour les aides aux voyages scolaires, qui seront traitées au fur et à mesure de leur arrivée. En effet, désormais, ces aides ne seront plus à verser aux établissements mais directement aux familles qui en feront la demande. Une délibération de portée générale à ce sujet sera proposée lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

URBANISME

Déclarations Préalables :

- STEINMETZ Jérémie – 59 Les Corbières : Construction d'un mur de clôture et d'un abri de jardin
- LEMAGNEN Gontran – 59 Le Vurfrêne : Construction d'une extension à une maison en cours de rénovation.

SCOLAIRE : RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Olivier DUPONT indique à l'assemblée qu'une réunion s'est tenue le 14 avril 2014 concernant la validation du Projet EDucatif Territorial (PEDT). Celui-ci a été validé et les Temps d'Accueil Périscolaire (TAP) se dérouleront la mardi de 15h30 à 16h30 pour les enfants de primaire, et le vendredi de 15h00 à 16h30 pour tous les enfants de l'école. Pour les enfants de maternelle, afin de compléter les TAP, 20 minutes d'Activités Pédagogiques Complémentaires seront réalisées par les enseignantes les lundi, mardi et jeudi. Par ailleurs, il est rappelé que les TAP ne sont pas obligatoires.

Les activités des TAP seront mises en place entre chaque période de vacances et l'inscription se fera à la période et non au planning.

Alain ROULLAND trouve regrettable que le PEDT se limite aux TAP et pense que celui-ci devrait être élargi aux temps d'accueil périscolaire (garderie périscolaire et pause méridienne). Monsieur le Maire répond le fonctionnement n'en serait pas modifié, ni la participation de la Caisse d'Allocations Familiales. De ce fait, il pense qu'il est préférable de mettre le PEDT en place uniquement dans le cadre des TAP pour le moment, l'organisation étant déjà suffisamment compliquée. Cependant, il sera toujours possible d'y revenir ultérieurement, une fois le fonctionnement des TAP rôdé.

SCOLAIRE : DÉROGATIONS

Le nouveau conseil municipal souhaite rediscuter des dérogations scolaires, car jusqu'ici, aucune dérogation n'était accordée pour quitter la commune ni pour y venir lorsque l'enfant était domicilié sur une autre commune.

Il est proposé à l'assemblée deux axes de discussion :

- L'adhésion à une convention déjà existante entre Couville, Hardinvast, Martinvast et Virandeville, consistant à autoriser les dérogations entre ces communes, sans que la commune d'accueil de l'enfant de demande de contrepartie financière à la commune de domicile. L'assemblée, à l'unanimité, décide d'accepter cette proposition. Des démarches pour adhérer à cette convention seront effectuées.
- La possibilité pour les personnes travaillant sur la commune d'inscrire leur enfant à l'école de Tollevast, également sans demander de participation financière à la commune de domicile de l'enfant. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, par 12 voix pour, 2 contre (Alain ROULLAND et Serge COTTEBRUNE) et une abstention (Béatrice LEPOITTEVIN), d'accepter cette proposition.

SCOLAIRE : CONSEIL D'ÉCOLE

Olivier DUPONT effectue un bref compte-rendu du conseil d'école qui s'est déroulé le 15 avril 2014 :

- Il a été demandé à la commune la présence constante de 2 ATSEM sur le temps scolaire. Cette décision sera prise lors de la préparation des plannings pour l'année scolaire prochaine.
- Au niveau du budget, les enseignants ont demandé que le budget annuel qui leur est alloué passe de 7600 € à 8000 € en raison de l'augmentation du nombre d'élèves et des prix des fournitures scolaires. Il a également été demandé l'achat de matériel en investissement, notamment un vidéoprojecteur, un vélo, un chariot, des buts pour la cour. Le budget a été voté en ce sens, ces demandes ont été acceptées.
- Le 23 juin 2014, une manifestation est prévue relative à l'anniversaire du débarquement. Une commémoration est prévue à cette occasion à 15h.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Cérémonie du 8 mai : le rendez-vous est fixé à 11h30 pour le dépôt de la gerbe.
- Prochaine réunion : elle se tiendra le mercredi 11 juin 2014.

Fin de la séance : 23h15